

C'est ainsi que les saints, pour conserver leur institut et ne pas le laisser déchoir, ont mis une vigueur extraordinaire pour faire garder la subordination et l'obéissance, ont repris et châtié avec vigueur les délinquans. S'ils y eussent manqué, ils auraient vu leurs monastères se relâcher et périr, ou au moins perdre beaucoup de leur premier lustre.

2<sup>e</sup> Lors même que les raisons que nous avons rapportées ne seraient pas assez puissantes pour arrêter les murmures dans les communautés, et retenir dans le devoir ceux qui sont tentés. Il en est un autre qui, sans doute, doit faire impression, c'est que le supérieur est obligé d'employer tous ses soins au salut et à la perfection de ses inférieurs, car Dieu lui en demandera un compte terrible au jour du jugement. *Les supérieurs veillent sur vous*, dit S. Paul, *parce qu'ils doivent répondre de vos âmes à Dieu* (1). Le prophète Ezéchiel dit, en parlant des supérieurs, *je t'ai placé comme une sentinelle pour veiller sur la maison d'Israël* (2). Si le supérieur néglige d'avertir et de corriger comme il le doit et que l'inférieur se perde, le Seigneur lui demandera compte de sa perte (3). Il réitère la même menace par le même prophète : *Si, lorsque je dirai à l'impie : impie, tu mourras de mort, tu ne parles pas à l'impie afin qu'il se retire de sa mauvaise voie et qu'il meure ensuite dans son iniquité, je te redemanderai son sang à toi-même* (4).

La chose va même quelquefois si loin, que Dieu épargne les inférieurs coupables, et décharge toute sa colère

(1) Ipsi pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddaturi. *Hebr.* 3. 17.

(2) Speculatorem dedi te domui Israël. *Ezech.* 3. 17.

(3) Sanguinem ejus de manu tua requiram.

(4) Si me dicente ad impium, impie, morte morieris, non fueris locutus ut se custodiat impius à via sua, ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram. *Ezech.* 33. 8.

sur les supérieurs qui ne les ont pas empêché de tomber : c'est la remarque d'Origène et de Théodoret, à l'occasion du péché que commit le peuple d'Israël avec les filles des Madianites; le châtiment tomba sur les chefs. *Prends tous les chefs du peuple, et suspends-les à des gibets, à la face du soleil, afin que ma fureur se détourne d'Israël*, dit Dieu à Moïse (1). Mais pourquoi les chefs seuls sont-ils punis pour un péché public? parce que, dit Théodoret, il ne l'ont pas empêché. Le peuple pèche, dit Origène, et Dieu punit les princes parce qu'ils sont responsables des actions du peuple, ils portent la peine de ses fautes, parce qu'ils ne l'ont pas instruit, ne l'ont pas averti, n'ont pas eu soin de le reprendre (2).

Le supérieur est donc obligé dans cette triste nécessité de travailler au salut de ses inférieurs, de les retirer du péché, de les corriger de leurs défauts et de les porter à la vertu et à la perfection à laquelle Dieu les appelle; et, suivant les circonstances, les avertir, les reprendre et les punir. Lorsqu'il en use ainsi et qu'il s'acquitte de son devoir, les inférieurs ont-ils le droit de blâmer sa conduite, de parler mal contre lui, et de murmurer? faut-il donc qu'il se damne pour eux? est-il raisonnable d'exiger de lui qu'il ferme les yeux sur les vices, qu'il ne dise pas un mot des fautes, qu'il devienne en quelque sorte le complice des inclinations mauvaises et des passions déréglées? faut-il qu'il laisse tomber sans retenir, ou qu'il laisse sans secours celui qui est tombé? qu'il laisse ceux qui lui sont soumis courir à leur ruine, et qu'en offensant ainsi Dieu, il irrite sa colère contre lui, et se perde avec ses inférieurs? C'est pour cela que les bons et sages supérieurs, qui veulent leur salut et celui de leurs inférieurs, avertissent, re-

(1) Tolle cunctos principes populi et suspende eos contra solem in patibulis, ut avertatur furor meus ab Israël. *Num.* 25. 4.

(2) *Hom.* 20. in *Nam.*

prennent et corrigent, quand il le faut et comme il le faut. Saint Paul, en établissant Timothée son disciple évêque d'Ephèse, lui dit : *Annoncez la parole, pressez les hommes à temps, à contre temps, de penser à leur salut ; reprenez, suppliez, menacez, sans jamais vous détourner de les instruire* (1).

Les supérieurs sont donc obligés d'avoir, parfois, de la sévérité; on se trompe souvent dans les communautés, au moins les imparfaits, quand on regarde comme mauvais les supérieurs qui sont exacts à faire garder les règles, et qui corrigent quand on y manque, et qu'on appelle bons ceux qui ne disent mot, laissent tout faire, accordent tout et ne reprennent jamais. Tout homme méchant, dit saint Augustin, poursuit l'homme de bien, parce que celui-ci n'approuve pas le mal qu'il fait, et ne veut pas en être complice; si, après une faute, le supérieur ne le reprend pas, on dit c'est un bon supérieur, s'il le reprend, le supérieur est mauvais (2). Saint Chrysostôme, quoique d'une humeur douce, passait cependant pour très-sévère, parce qu'il invectivait vivement contre les vices, reprimandait les vicieux et s'opposait hautement aux puissances qui abusaient de leur autorité (3).

Au reste, faites vous d'un bon supérieur l'idée que vous voudrez, il faudra toujours convenir que le meilleur est celui qui procure mieux le salut de ses inférieurs, qui leur empêche de faire des fautes, les porte plus efficacement à Dieu, et les rend plus vertueux et plus parfaits; puisque c'est la fin de son emploi et qu'il n'est supérieur que pour cela.

(1) Prædica verbum, insta opportunè, importunè, argue, obsecra. increpa in omni patientia, et doctrina. 2. Tim. 4. 2.

(2) Omnis malus ideo persequitur bonum, quia non illi consentit bonus ad malum; faciat aliquid mali, non objurget Episcopus, bonus est Episcopus; objurget Episcopus, malus est Episcopus. In Psal. 128.

(3) In ejus vita apud Sur. 27. Janv. n. 49.

S'il se trouve, dans une communauté, un esprit altier, impérieux et rebelle, qui ne veuille pas obéir et remplir ses devoirs, il faudra donc que le supérieur ne lui dise pas un mot, de peur qu'il ne murmure, il faudra lui laisser renverser l'ordre de la maison, scandaliser tout le monde, troubler toute la communauté, entraîner les autres par de mauvais exemples? ne sont-ce pas ceux-là que le supérieur est principalement obligé d'avertir, reprendre et châtier, lors même qu'ils devraient murmurer contre lui? La douceur ne vaut rien à ces sortes d'esprit, dit S. Grégoire-le-Grand, il faut les reprendre àprement, et c'est à eux que s'adressent ces paroles de Jérémie : *Par votre impudence vous êtes devenus semblables à ces femmes hardies dont le front ne veut pas rougir* et celles-ci de saint Paul : *O Galates insensés, qui vous a ainsi fascinés pour ne pas obéir* (1)? Saint François Xavier écrivait au père Gaspard Barzé qu'il avait laissé supérieur à Goa: si vous avez, parmi vos inférieurs, quelques esprits altiers, il faut les corriger fortement et les abaisser. C'est ainsi que l'arrogance doit être traitée pour être guérie; il faut bien prendre garde à ce que personne n'ait lieu de se persuader qu'en résistant et en faisant le méchant, on est venu à bout de ce qu'on voulait, que le supérieur a été contraint de céder, et n'ose plus rien dire. Rien n'est plus désavantageux à ces esprits difficiles, pour les faire revenir à eux, que de les conduire avec timidité et indulgence, et de tolérer leurs vices; cette conduite craintive et faible, leur donne encore plus d'assurance qu'ils pourront avec liberté résister et faire tout ce qu'ils voudront sans être repris (2). Le sage conseil que saint François Xavier

(1) Istos non nisi increpatio dura compescit. Illis dicitur, Fronis mulieris meretricis facta est tibi; ... O insensati Galatæ. S. Gregor. 3. p. Pastoral. Adm. 8. Jerem. 3. 3. Galat. 3. 1.

(2) Quippe non alia perniciis major pervicacibus ingeniis accidere potest, quam si ea timidè indulgenterque tractans in vitis contumaciaque

donne au père Barzé, saint Ignace le mit à exécution. Si quelquefois ce saint homme et ce sage supérieur était contraint de prendre un visage plus sévère, de corriger quelqu'un de sa faute de manière qui la sentit, il le faisait avec des termes si forts et des paroles si énergiques, qu'en l'entendant, on n'osait pas même respirer. Un Père rempli d'excellentes qualités avait un caractère très-difficile : Saint Ignace jugea qu'il était temps de l'en corriger ; il le fit venir dans sa chambre, et la, en présence de quelques autres Pères qu'il fit appeler, il s'efforça de le ramener à son devoir avec la plus grande douceur ; voyant qu'il ne gagnait rien, il changea alors de ton, et lui parla avec tant de force et avec tant d'autorité, le menaçant de la colère de Dieu et de sa vengeance, que tous les assistans effrayés se jetèrent à genoux et le conjurèrent d'avoir pitié de lui, le coupable frappé, comme d'un coup de foudre, tomba à ses pieds et avoua sa faute et promit pour l'avenir un amendement véritable. Si saint Ignace n'eut pas repris ce Père il aurait peut-être été cause de sa perte (1).

Mais les bons supérieurs ne reprennent pas seulement les coupables, afin de les ramener ; ils reprennent souvent les innocens qui n'ont commis aucune faute, afin de les retenir dans la voie, de les faire avancer dans la vertu, d'augmenter leurs mérites et de les élever peu à peu à la perfection. Saint Pacôme voyant Théodore, son cher disciple, disposé à la vertu, et capable de s'élever à une haute perfection, l'exerçait avec une grande force à l'obéissance : il lui ordonnait une chose, l'arrêtait avant qu'elle fût achevée, en lui disant de tout laisser, qu'il ne

conniveas; quippe cum talis remissio et majores eis afferat spiritus, et spem faciat impunitatis licentiæque. *Lib. 4. vita S. Xaver. cap. 20.*

(1) Maffei. in ejus vita, lib. 3. c. 6.

faisait rien de bon, le blâmant à chaque instant et sans sujet (1).

L'abbé du fameux monastère près d'Alexandrie était un homme très-saint et très-expérimenté dans la conduite des âmes ; pour l'utilité de l'économe de la maison, homme très-vertueux et pour l'édification de tous, il avait toujours l'air mécontent de lui, il le blâmait et le reprenait âprement quoique sans raison, il commanda même qu'on le chassât de l'église. Saint Jean Climaque, témoin de son innocence, parla pour lui en particulier au supérieur ; l'abbé lui fit cette sage réponse : Je sais bien, mon père, qu'il n'a pas fait de faute ; mais un père peut-il avoir la cruauté d'ôter le pain de la bouche de son enfant pressé par la faim. C'est ainsi qu'un père spirituel doit en user envers son inférieur pour le bien de celui-ci et le sien propre : il faut qu'il ajoute à tous les instans quelques fleurs à sa couronne, par les injures, les humiliations, les mépris, les moqueries ; autrement il commettrait trois grandes fautes ; il se priverait d'abord de la récompense que mérite une réprimande bien faite, il négligerait de donner aux autres l'exemple de la vertu d'un de leurs frères ; et enfin il arrive souvent que ceux qui étaient les plus forts et les plus patients pour supporter les injures et les mépris, perdent peu à peu cette bonne habitude de force et de patience, quand ils ne sont plus éprouvés par leurs supérieurs, qui font trop grand cas de leur vertu, comme s'ils étaient déjà arrivés à la perfection ; quoique leur âme soit comme une terre bonne et fertile, si elle n'est arrosée par l'eau des humiliations, on y voit bientôt croître les épines et les ronces, les pensées d'orgueil, d'impureté et d'une dangereuse confiance en soi-même. C'est ce que dit saint Paul : *Pressez, avertissez, reprenez à temps et à contre temps.* Saint Jean Climaque lui répon-

(1) In vita Pachom. apud Sur. 14. Maii n. 40.

dit : Mais notre faiblesse est si grande qu'il peut arriver que plusieurs repris sans sujet, ou même avec quelque raison, quittent tout pour retourner dans le monde. L'abbé répondit aussitôt fort sagement : l'ame qui, pour l'amour de Jésus-Christ, est attachée à son supérieur par les liens de la foi et de la charité, répandra plutôt son sang que de renoncer à sa profession. Elle se rappellera toujours ces paroles de saint Paul : *Ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni aucune créature, rien ne sera capable de m'arracher à l'amour de Jésus-Christ.* Si une ame n'est pas ainsi attachée à son supérieur que pourrait-elle faire en ce lieu, elle ne serait retenue que par une obéissance feinte et forcée (1).

S. Jean Climaque raconte encore que le premier diacre de cette sainte maison, nommé Macédoine, Religieux d'une haute vertu, demanda au supérieur la permission d'aller à Alexandrie deux jours avant la fête des Rois pour quelques affaires de la communauté, en promettant de revenir de bonne heure pour célébrer la fête ; mais le démon mit tant d'obstacles à son retour qu'il ne put revenir au jour promis et n'arriva que le lendemain. L'abbé, pour le punir, lui ôta sa charge et le mit au nombre des novices. Ce Religieux supporta cette pénitence avec autant de patience et de tranquillité que si elle eût été infligée à un autre. Après quarante jours, séparé de la communauté et au milieu des novices, le supérieur le rétablit dans sa charge. Le lendemain le saint homme le supplia de lui permettre de continuer la même pénitence et la même humiliation. La faute que j'ai commise à Alexandrie est une faute inexcusable et ne mérite point de pardon. L'abbé sachant bien qu'il lui faisait cette demande plutôt par le désir de s'humilier, que pour avoir péché, se rendit à sa prière. Ainsi on

(1) Gradu 4.

voyait, entre les jeunes novices, un vieillard vénérable demander avec instance le secours de leurs prières, parce qu'il avait, disait-il, commis un crime de désobéissance. Quoique je fusse le moindre de tous, disait saint Jean Climaque, ce grand Religieux me découvrit le motif qui lui avait fait désirer avec tant d'ardeur de ne point quitter cet état d'abjection. Je n'ai jamais senti, me disait-il, une si grande facilité à porter le joug de la religion et toutes les peines qui en sont la suite, je n'ai jamais eu une si grande abondance de lumières et de consolations divines que depuis que je suis dans cet état d'abaissement (1).

Que dirait-on maintenant si on traitait ainsi les Religieux ? on ne les mène pas à beaucoup près si rudement, et cependant les vertus d'aujourd'hui sont et doivent être les mêmes que du temps de la naissance de l'Eglise et de ces anciens Pères. C'est la même humilité, la même patience, la même obéissance, la même charité, comme c'est la même oraison dominicale, le même symbole des apôtres et les mêmes sacrements. Nous devons acquérir ces vertus par les mêmes moyens, suivre les mêmes traces ; on ne peut pas faire pour nous de nouveaux chemins et de nouvelles routes.

Saint Pacôme, homme très-sage et très-saint et d'une si grande douceur, qu'il demandait à Dieu de le décharger de la supériorité, parce qu'il s'était mis une fois légèrement en colère avec raison contre un de ses Religieux, envoya son procureur chercher du blé pour la provision du monastère, pendant une famine qui affligea l'Egypte, et lui donna pour cela cent écus. Le procureur, ayant parcouru bien des lieux sans en trouver, arriva enfin à une ville, nommée Hermothén. Il rencontra là heureusement un homme de piété, qui estimait beaucoup la vertu de

(1) Gradu 4.

saint Pacôme et de ses Religieux et qui de plus avait en garde les blés du pays ; il lui en donna d'abord pour son argent , il lui en offrit même encore plus s'il en voulait , seulement avec promesse de le payer quand il pourrait. Le procureur, voyant une occasion si favorable, il prend le double de plus de ce qu'avait demandé saint Pacôme, le fait charger sur un vaisseau , revient au monastère fort content d'avoir fait une si bonne affaire. Saint Pacôme apprit l'achat de son procureur avant son arrivée ; il envoya aussitôt un homme au devant de lui pour lui ordonner de ne pas apporter seulement un grain de blé dans le monastère, et qu'il n'eût pas la hardiesse de se présenter devant lui après avoir agi contre ses ordres, et par une prudence tout humaine ; il lui donna l'ordre de faire vendre ce blé dans le pays au prix courant , d'en conserver seulement pour les cent écus qu'il lui avait donnés , et de reporter le prix du reste à cet homme de vertu, de la bonté duquel il avait abusé sans avoir égard à la commission qu'il avait reçue et à la nécessité publique. A son arrivée, saint Pacôme lui ôta son emploi, lui commanda de ne plus sortir de la maison et de ne se mêler de rien. Ce procureur, en voyant une si belle occasion, ne semblait-il pas mériter beaucoup de louanges ? et cependant il fut puni. C'est que les Saints voient les choses bien différemment ; ils sont guidés par une autre lumière que la prudence humaine.

Si le Religieux désire vivement son salut et sa perfection, il ne doit pas trouver mauvais d'être repris, et en murmurer, il doit même s'estimer heureux lorsque les supérieurs le traitent ainsi. Parmi ceux qui font profession d'obéissance, dit saint Jean Climaque (1), il s'en trouve qui se trompent lourdement : connaissant la facilité du supérieur, le désir qu'il a de contenter ses infé-

(1) Gradu 4.

rieurs, ils entraînent sa volonté et la conduisent avec une telle adresse, qu'il ne leur fait aucun commandement qui ne soit conforme à leur désir ; mais qu'ils sachent bien qu'ayant obtenu, de cette sorte, ce qu'ils désiraient, ils ne sont nullement obéissans ; qu'ils perdent le mérite que l'on acquiert par l'obéissance ; car l'obéissance est le parfait renoncement à nos propres désirs, elle est ennemie de tous nos déguisemens, de tous nos artifices dont on cherche à colorer les demandes. Quiconque, soit ouvertement, soit par adresse, dit saint Bernard : s'efforce de pousser le supérieur à lui commander ce qu'il veut, s'abuse, s'il croit être obéissant ; il n'obéit pas à son supérieur, c'est son supérieur qui lui obéit (1).

Il y avait un solitaire, nommé Jean Sabaïte, de mes intimes amis, dit saint Jean Climaque, qui, voyant que le supérieur, sous la conduite duquel il s'était placé, était si doux, qu'au lieu de prendre autorité sur lui, il le respectait et n'osait rien lui dire, jugea très-sagement que cette douceur pourrait lui être très-préjudiciable. Il demanda la permission de se retirer dans un autre monastère afin de travailler plus efficacement à son salut et à sa perfection. Il fit effectivement de très-grands progrès. Trois jeunes solitaires vinrent le trouver pour le supplier de les prendre pour ses disciples, il le refusa par humilité. Ils lui demandèrent alors de leur prescrire la manière de vivre qu'ils devaient suivre. Après avoir reconnu le caractère des trois, et fait le discernement de leurs esprits, il dit au troisième : choisissez pour votre directeur celui de tous les hommes que vous croirez le plus austère, le plus rude, supportez tous les mépris, tous les outrages et tous les mauvais traitemens dont il vous accablera tous les jours

(1) Quisquis vel apertè vel occultè satagit, ut quod habet in voluntate, hoc ei spiritualis Pater injungat, ipse se seducit, si fortè sibi quasi de obedientia blandiatur; neque enim in ea ipse prælato, sed magis ei prælatus obedit. *Bern. de trib. ordin. Eccl.*

avec tant de force et tant de douceur que vous n'avez pas plus de peine à tout souffrir que vous n'en auriez à manger du miel et à boire du lait. Mais mon père, lui répondit ce frère, s'il arrive que le supérieur soit faible et ne fasse pas son devoir, faudra-t-il le quitter? non, reprit le saint, lors même que vous le verriez dans le dernier désordre, ne le quittez pas; dites-vous à vous-même ces paroles de notre Seigneur, mon ami, pourquoi êtes-vous venu ici? Quel motif vous y a amené? Alors toutes les pensées contre votre supérieur s'évanouiront en fumée.

Le Religieux qui veut avancer dans la perfection, ne doit donc pas craindre les avertissemens et les corrections; il doit les regarder au contraire comme lui étant extrêmement utiles. C'est un grand malheur quand un supérieur en est réduit, de peur de pis, et pour ne pas démontrer tout-à-fait un pauvre esprit, à ne rien oser dire, rien refuser, et est en quelque sorte obligé de laisser rouler à un Religieux sa vie chétive, croupir et mourir dans ses vices au grand danger du salut. C'est ce qui arriva au Religieux de saint Augustin, frère lai et procureur du monastère: il remplissait très-bien sa charge, entendait très-bien le profit temporel de la maison; mais il s'en faisait tellement accroire, que non-seulement il avait peine à obéir aux prieurs, mais qu'il ne pouvait pas même les supporter s'ils ne se pliaient à ses goûts, à ses humeurs; on le laissait faire et dire comme il l'entendait; on supportait tout de lui, à cause du zèle qu'il montrait pour le bien de la maison: il mourut. Quelque temps après il apparut à un Religieux du monastère à qui il dit qu'il n'y avait point de salut pour lui, et qu'il était damné. Le Religieux lui en demanda la cause; il répondit: ou ne m'a pas tenu dans le devoir, averti de mes fautes, on a pensé me faire du bien en ne me disant rien, on m'a fait un très-grand mal, on m'a perdu.

## § XI.

*Quelques remarques sur le même sujet.*

1° Il ne faut pas juger de la perfection ou de l'imperfection des personnes qui gouvernent par les plaintes et les murmures qu'on en fait; car il est évident qu'il n'est aucun saint, quelque excellent supérieur qu'il ait été, qui ait pu échapper à ces atteintes et qui ait si bien gouverné qu'on ne se soit plaint de lui et qu'on n'ait trouvé à dire à sa conduite. Nous avons déjà cité l'exemple de Moïse; c'était un homme choisi de Dieu, rempli de son esprit, dont la mission était autorisée par de nombreux miracles, qui avait si bien conduit le peuple de Dieu dont il avait la charge, le plus doux de tous les hommes de son temps; nous avons entendu des murmures et des plaintes répétées contre lui; nous le voyons d'une manière encore bien plus claire dans la conduite de la Providence. Dieu est infiniment saint, infiniment sage, tellement parfait, qu'il n'y a, certes, rien à reprendre dans ce qu'il ordonne, et cependant personne n'est plus censuré que lui: le pauvre n'est pas content de sa pauvreté; il voudrait être riche; le riche voudrait avoir plus d'esprit et plus de savoir, le savant plus de santé, la femme plus de beauté, le laboureur demande la pluie, le voyageur n'en veut pas; on n'entend que murmures et que plaintes. Cependant nous sommes bien obligés de convenir que le gouvernement de la Providence est juste et raisonnable.

2° Il faut considérer la quantité, la qualité de ceux qui murmurent. S'il n'y en a qu'un ou deux qui se plaignent, la chose est bien moins importante que s'il y en avait un plus grand nombre. Il faut considérer encore si ce sont les sages et ceux qui sont en haute estime de vertu dans la maison, ou ceux qui ne sont point portés à